



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>OBJET :</b>  <b>MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MANIFESTATION « BALADE TOURISTIQUE ITINERANTE »</b>	<b>Nombre de Conseillers : 38</b> <b>En exercice : 38</b> <b>Présents : 30</b> <b>Votants : 36</b> <b>Délib. n° 19– 12/04/2023</b>
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

**L'an deux mille vingt-trois, le 12 Avril**, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Mercredi 05 avril 2023

**Présents :** AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline, (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), PARRILLA Jérôme (T), TRAFI Pascal(T), VIDAL Sylvie (T).

**Absents ayant donné pouvoir :** DOMENECH Alain (T) à CRISTOFOL Françoise (T), HARIBOU Ali (T) à SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard à OLIVE Robert (T), SOLERE Jean Claude à AYMERICH Claude (T), SURJUS Monique à BAPTISTE Florence (T), VILA Patrice à BARNOLE Catherine (T).

**Absents excusés :** GOMEZ Claude (T), LECOINNET Jean Philippe (T).

PETIT Vivien a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 24 mars 2021 adoptant le règlement intérieur de la manifestation nommée Balade touristique itinérante « Hors-série » passejada en Roussillon Conflent pour l'année 2021.

VU la délibération n°10 du 20 juin 2022 modifiant le règlement intérieur de cette manifestation.

**CONSIDERANT** l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal, en date du 20 mars 2023, de faire évoluer les modalités de cette manifestation afin qu'elle puisse également être réalisée en dehors d'un marché festif.

Il est proposé de :

- Modifier l'article 6 pour permettre l'accueil de public ou l'absence de public sur les lieux de rassemblement. Ainsi la balade touristique itinérante pourra être rattachée ou non à un marché festif selon les besoins de la manifestation.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire,**

**APPROUVE** la modification du règlement intérieur de la manifestation Balade touristique itinérante tel qu'annexé

**CHARGE** le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



**Le Président  
William BURGHOFFER**